

COMMISSION PONTIFICALE BIBLIQUE

CARACTÈRE ET AUTEUR DU LIVRE D'ISAÏE



UX doutes suivants qui lui ont été présentés, la Commission pontificale biblique a répondu comme il suit :

DOUTE I. — Peut-on enseigner : que les prophéties que nous lisons dans le *Livre d'Isaïe* — et dans divers endroits de l'Écriture — ne sont pas des prophéties proprement dites ; que, ou ce sont des récits composés après l'événement, ou, s'il faut reconnaître que l'annonce a précédé le fait, ce n'est pas par une révélation surnaturelle de Dieu qui prévoit l'avenir, mais par une heureuse sagacité, par la pénétration naturelle de son génie que le prophète a tiré par conjecture le futur du passé et l'a prédit ?

R. — Non.

DOUTE II. — L'opinion qui prétend qu'Isaïe et les autres prophètes n'ont prononcé d'oracles que sur des faits imminents ou à survenir dans un laps de temps assez bref, est-elle conciliable avec les prophéties, principalement les prophéties messianiques et eschatologiques, certainement faites par ces mêmes prophètes longtemps avant les événements ? Est-elle conciliable, en outre, avec l'opinion générale des Pères qui s'accordent à affirmer que les prophètes ont aussi prédit des faits qui ne devaient s'accomplir qu'après de longs siècles ?

R. — Non.

DOUTE III. — Peut-on admettre : que les prophètes, qui ne furent pas seulement les censeurs de la dépravation humaine, et les hérauts de la parole pour l'amélioration de leurs auditeurs, mais qui annoncèrent aussi l'avenir, n'ont jamais dû s'adresser à des auditeurs futurs, mais toujours à des auditeurs